

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 457.637

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 17.643

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Distributeur de jetons-prime à cadrans rotatifs multiples.

M. CONSTANT GEORG résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 15 mars 1913.)

Demandée le 2 mai 1913.

Délivrée le 8 août 1913. — Publiée le 13 octobre 1913.

Cette addition au brevet principal n° 457.637 en date du 15 mars 1913 a pour but d'indiquer une variante de forme d'exécution du distributeur de jetons-prime, ou
5 de consommation, faisant l'objet dudit brevet.

Dans cette nouvelle forme d'exécution, le mécanisme comporte un dispositif répéteur permettant au joueur de manœuvrer à nouveau l'appareil, lorsque le coup précédemment
10 joué est un coup gagné, et, par cela, même obtenir la distribution d'un autre jeton-prime.

Le dessin annexé montre cette nouvelle forme d'exécution du distributeur.

La fig. 1 est une vue en élévation de la
15 partie arrière du mécanisme, les organes étant au repos.

La fig. 2 est une vue analogue à la fig. 1, les organes étant représentés au moment où les organes de mise en rotation du tambour et de distribution, sont sur le point d'être
20 déclanchés. La fig. 3 est une vue de face avec arrachement partiel de la paroi avant de l'appareil.

Dans ce nouvel appareil, il n'y a qu'un
25 cadran indicateur portant un nombre correspondant de série de divisions chiffrées ou de couleurs que l'appareil comporte de récep-

teurs distincts de pièces de monnaie. Le tambour 29 de ce cadran est muni d'un certain nombre de perforations se combinant
30 avec des leviers à trois branches 23, 24, 25, soumis par une de leurs branches 23 à l'action des leviers de verrouillage et agissant par une autre de leurs branches 24 sur les cliquets 82, 83 de déclanchement des tiroirs de dis-
35 tribution des jetons, lorsque leur troisième branche 25 tombe dans une des perforations du tambour 29, tout comme cela a été décrit dans le brevet principal.

La mise en rotation du tambour 29 est 40 réalisée au moyen d'un levier 42, fig. 3, dont le galet 44 est en contact, avec la came 9 et dont l'extrémité opposée audit galet agit directement sur la barre coulissante 51 portant le cliquet 53 qui se combine avec le ro- 45 chet 39 du tambour 29. Cette barre 51 soumise à l'action du ressort 52, tend à revenir buter en position de repos contre un taquet fixe 106.

L'arrêt du tambour 29 est obtenu au 50 moyen d'un galet 107 porté par une plaque verticale 108, pouvant coulisser en avant de la platine qui supporte le mécanisme. Cette plaque 108 est reliée par une bielle 110

au levier 58 qui est actionné par la manivelle 18 et qui est relié au piston de la pompe modératrice 59.

Des ressorts 109 tendant à appliquer le galet 107 contre une roue à cheville 111, calée sur l'axe du cadran et en avant de celui-ci.

Le dispositif répéteur qui est une des caractéristiques essentielles faisant l'objet de la présente addition, consiste en une bielle 112 reliant la croix coulissante 80 des tiroirs, à un levier 113 solidaire de la chape 11, qui, par l'intermédiaire du bec 114 et de l'ergot 15 porté par le rochet 7, condamne le barillet moteur 4 tant qu'une pièce de monnaie n'a pas été introduite dans l'appareil. La liaison entre la bielle 112 et le levier 113 est réalisée au moyen d'une ouverture allongée, pratiquée dans la dite bielle 112 et dans laquelle peut se déplacer un bouton porté par le levier 113. La course de déplacement du bouton dans l'ouverture peut être réglée au moyen d'une vis 115 portée par la bielle 112.

Le verrouillage des leviers 23 est dans cette forme d'exécution, complété comme suit :

Le secteur 99, solidaire du levier 56-58, est relié par une bielle 116 à un levier 117 portant un bouton 118 contre lequel vient buter l'une des branches de leviers 119, dont l'autre branche est munie d'une encoche 120 dans laquelle peut venir s'enclancher un bec 122 surmontant les pènes 22 des leviers de verrouillage 19. Ceux-ci sont munis chacun d'un galet 121 contre lequel bute et agit l'extrémité des leviers correspondants 23.

Le fonctionnement est le suivant :

Les organes étant au repos, après un coup gagné ayant permis au joueur d'obtenir un jeton, se trouvent dans la position représentée en fig. 1, par suite des opérations suivantes :

Lorsque, après le déclanchement successif des organes de mise en rotation et d'arrêt du tambour 29, celui-ci s'arrête en regard de la division misee, le levier 25 (préalablement déverrouillé par l'intermédiaire de la pièce de monnaie et du levier 19 qui correspond au récepteur dans laquelle la pièce a été introduite), s'engage par sa saillie 26 et sous l'action du ressort 102 dans l'une des per-

forations dudit tambour 29. Par le vif mouvement d'oscillation qui lui est ainsi imprimé, le bras 24 de ce levier 25 agit sur l'un des coulisceaux verticaux 85 pour soulever l'un des cliquets, celui 82 par exemple, ce qui a pour effet de déclancher l'un des tiroirs 79 et de réaliser la distribution d'un des jetons, lequel tombe dans le récepteur 103 où il est recueilli par l'opérateur à l'extérieur de l'appareil.

En se déplaçant sous l'action de son ressort, le tiroir déclanché entraîne la croix coulissante 80 à laquelle est articulée l'une des extrémités de la bielle 112, de sorte que cette bielle tire sur le levier 113 pour maintenir le bec 114 et le galet 10 éloignés du barillet 14.

Dans ces conditions, le barillet 4 ne sera pas verrouillé et il sera alors possible au joueur de faire fonctionner à nouveau l'appareil, sans qu'il lui soit nécessaire d'introduire une nouvelle pièce de monnaie.

En tombant à travers la perforation du tambour 29, le levier 25 agit également par l'extrémité de son bras 23 contre le galet pour repousser le levier correspondant 19 et déterminer l'accrochage de son bec 122 dans l'encoche 120 du levier 119.

Dans ces conditions, lorsque le joueur tourne le bouton pour faire fonctionner à nouveau l'appareil, le levier 92 agit bien sur le coulisceau 94 et la potence 95 pour soulever les leviers 23 précédemment déclanchés, mais cette action reste sans effet puisque les leviers de verrouillage 19 se trouvent eux-mêmes accrochés dans les leviers 119, de sorte que les leviers correspondants 25 retombent contre le tambour, dès que celui-ci s'arrête.

Si, à la suite de ce nouveau fonctionnement de l'appareil, les organes se replacent dans la même position gagnante, le joueur peut recommencer à tourner le bouton sans obstacle, et cela, autant de fois que le cadran arrêtera la couleur misee en premier lieu devant l'index constitué par le galet mobile 107.

Si, au contraire, le nouveau coup joué est perdu, les tiroirs 80 restant enclanchés ne permettent pas à la bielle 112 de se déplacer suffisamment pour maintenir le cliquet 114 soulevé, de sorte que ce cliquet reste en-

regard de l'ergot 15 du barillet pour l'empêcher d'être manœuvré. Dans cette même position des organes, les verrous 19 correspondant aux leviers 23 de la couleur précédemment
5 mise, restent dégagés des leviers 119, de sorte que à la manœuvre suivante de l'appareil, ces verrous 19 viennent s'enclancher sous les dits leviers 23, dès que, au début de la mise en rotation du barillet 4, le levier 92 et
10 le coulisseau soulèvent ces leviers 23.

RÉSUMÉ :

1° Variante de forme d'exécution du distributeur de jetons-prime, faisant l'objet du brevet n° 457,637 en date du 15 mars 1913,
15 caractérisée en ce que le mécanisme comporte un dispositif répéteur soumis à l'action des

tiroirs distributeurs et permettant au joueur de manœuvrer à nouveau l'appareil, lorsque l'un des dits tiroirs est déclanché et se place dans la position de distribution d'un jeton-
20 prime.

2° Dispositif répéteur caractérisé en 1°, consistant en une bielle reliant la croix coulissante d'armement des tiroirs distributeurs à un levier solidaire du cliquet de butée du
25 barillet moteur, de façon à maintenir ce cliquet dégagé dudit barillet, lorsque l'un de ces tiroirs se trouve déclanché.

CONSTANT GEORG.

Par procuration :

DUPONT et ELLUIN.

Fig. 1.

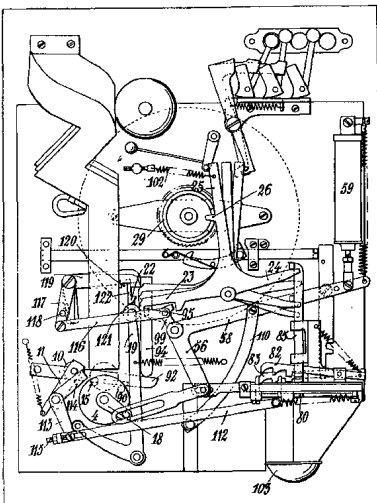


Fig. 2.

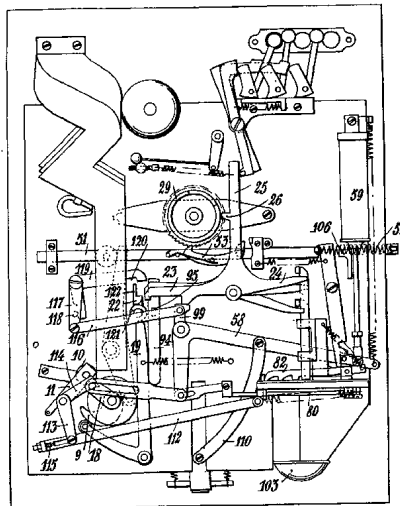


Fig. 3.

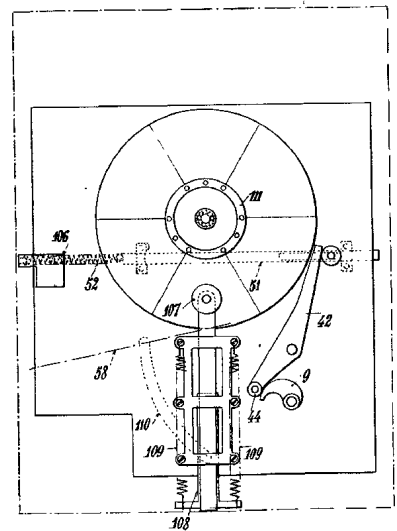


Fig.1.

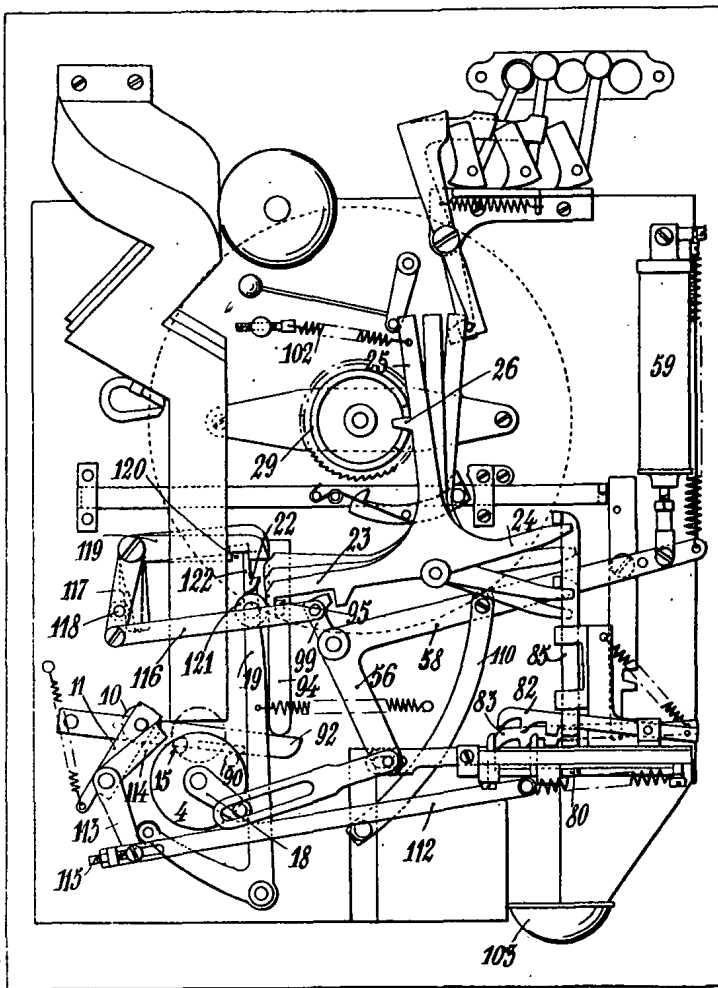


Fig.2.

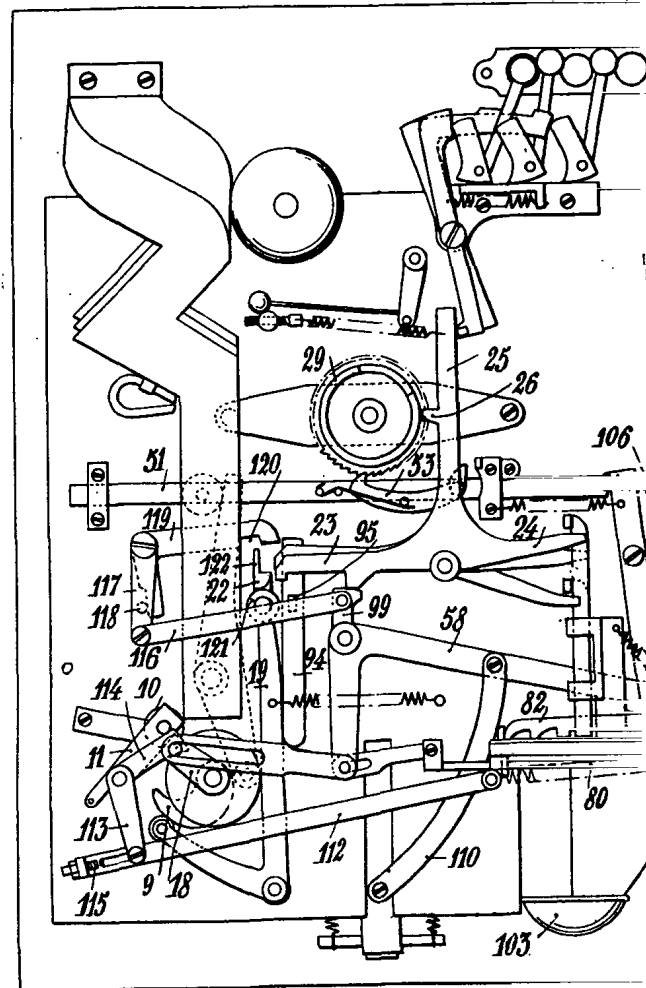


Fig. 3.

